



RÈGLEMENT 2025

Trophée L'Éterlou La Meije

L'Office de Tourisme du Dévoluy, porteur du raid L'Éterlou organisé dans le Dévoluy les 5 et 6 juillet 2025, et l'association Ultra Raid de La Meije VTT, porteuse de l'Ultra Raid de la Meije organisé à La Grave les 13 et 14 septembre 2025, s'associent pour organiser un challenge composé des 2 épreuves citées ci-dessus, baptisé « Trophée L'Éterlou La Meije ».

Tout compétiteur qui prend part au trophée est censé connaître le présent règlement et s'engage à s'y soumettre.

1. Accès

Le classement final du trophée est ouvert à tous les participants inscrits aux 2 épreuves sans conditions de licence.

2. Classement

Tous les participants seront classés sur le général. Le cumul des temps des 2 épreuves permettra d'établir le classement.

2 classements seront établis :

- le raid en format 1 jour
- le raid en format 2 jours

Les 3 premiers hommes et femmes au classement scratch seront récompensés.

3. Tarifs

Aucune participation financière supplémentaire n'est nécessaire. L'engagement à chaque épreuve suffit pour participer au trophée.

4. Publication des classements et remise des prix

Les classements seront publiés à l'issue de chaque épreuve sur <https://www.eterlou-vtt.com/> et <https://www.ultraraidlameije.fr>

La remise des prix sera organisée le dimanche 14 septembre 2025, à 16h, à la salle des fêtes de La Grave.